

Supplément au JOURNAL de ROUBAIX

du Mercredi 12 Janvier 1870.

Dépêches télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix.

Paris, mardi, 1 h. 45. (Arrivée à Roubaix à six heures.)

Selon le récit donné par la Marseillaise, MM. Fonvielle et Noir étaient allés chez le prince Bonaparte comme témoins de M. Grousset pour demander la réparation d'articles publiés contre lui par le prince.

M. Bonaparte demanda si ces Messieurs venaient de la part de M. Rochefort. Les témoins répondirent qu'ils venaient pour une autre affaire. M. Bonaparte demanda alors si les témoins étaient solidaires de M. Rochefort. M. Noir repondit: Nous sommes solidaires de nos amis.

de nos amis.

Alors M. Bonaparte, avançant d'un pas, donna de la main gauche, sans provocation, un soufflet à M. Noir, et, lirant en même temps de sa poche un revolver à dix coups, il tira à bout portant sur M. Noir qui tomba baigné dans

son sang.
M. Bonaparte se précipita ensuite sur
M. Fonvielle et tira sur lui aussi à bout
portant, mais le manqua; M. Fonvielle
sortit alors un pistolet de sa poche pour
se défendre. M. Bonaparte, voyant M.
Fonvielle armé, recula, se plaça devant
la porte et visa M. Fonvielle dont le palette fut traversé.

letot fut traversé.
M. Fonvielle parvint alors à s'échapper.

Paris, mardi 11 janvier, 2 h. 20 (Arrivée à Roubaix à 6 heures) On assure que la *Marseillaise* est saisie. De nombreux groupes stationnent devant les bureaux de ce journal.

Corps législatif.

Séance du mardi 11 janvier 1870.

Paris, mardi 11, 3 h. 10. (arrivé à Roubaix à 6 heures).

M. Monpayroux demande que les membres de la famille Bonaparte deviennent justiciables du droit commun.

M. Rochefort demande si le ministre de la justice a l'intention d'opposer une fin de non-recevoir pour l'assassinat d'un enfant du peuple par un prince de la famille régnante. Il compare la famille Bonaparte aux Borgia.

Le Président rappelle M. Rochefort à l'ordre.

M. le ministre de la justice : Nous sommes la justice et le droit. Le gouvernement que vous outragez, vous demande de l'écouter. Il ne vous outragera pas. Si M. Rochefort connaissait mieux la

Si M. Rochefort connaissait mieux la loi, il n'accuserait pas ainsi un prévenu. Un prévenu doit toujours être respecté. Le prince Pierre demande à comparaître devant le jury ordinaire. Mais en présence d'un texte formel, nous avons dû convoquerla haute Courde justice. Nous rechercherons plus tard si des modifications sontnécessaires et s'il faut abroger la loi.

M. le ministre proteste contre les paroles par lesquelles M. Rochefort a accusé les magistrats de manquer de dignité et d'indépendance. Il explique que la haute cour de justice donne toutes garanties pour un jugement impartial. Le crime commis hier par un haut personnage sera l'occasion de prouver que personne n'échappe à la justice du pays.

M. le ministre regrette les excitations populaires et les images sanglantes que l'on a publiées. Nous contemplons ces excitations sans crainte, dit-il, car encore une fois, nous sommes le droit et la justice; mais si vous nous y contraignez, nous serons la force! (Triples salves d'applaudissements dans toutes les parties de la chambre, sauf à gauche)

M. le président communique à la Chambre un demande d'autorisation de poursuites contre M. Rochefort, à cause du numéro de la Marseillaise d'au-

M. le président communique à la Chambre un demande d'autorisation de poursuites contre M. Rochefort, à cause du numéro de la *Marseillaise* d'aujourd'hui. Les considérants signés Grandperret, disent que la justicene saurait demeurer insensible à la violation des lois.

Les bureaux examineront demain cette demande.

Napoleon Vendée, mardi, 11 janvier, matin.

Résultat des élections: M. Alquier est élu par 12,757 voix, contre 12,250 données à M. de Falloux.

Dépèches commerciales. Liverpool, mardi.

Ventes 10,000 balles; marché calme et plutôt faible.

Havre, mard

Ventes 1000 balles. Prix inchangés. Amérique, Brésil soutenues. Indes fermes.

Le Directeur-Gérant, J. REBOUX.

(Voir dans le journal de ce soir les détails sur l'assassinat d'Auteuil et le décret renvoyant le prince Bonaparte devant la haute Cour de justice)